

**COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 16 octobre 2023****Délibération n° 2023-64**

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

**Objet :** Dénonciation de la convention de partenariat entre la ville et la communauté de communes de Norge-et-Tille autour du relais petite enfance intercommunal

**Etaient présents : 24**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

**Etait excusé ou absent : 5**

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

**Formant la majorité des membres en exercice.****Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.**

Madame Annie LOCATELLI expose le rapport suivant :

Vu :

- le code général des Collectivités territoriales,
- la délibération n°2021-91 du Conseil municipal du 13/12/2021,

Considérant

Le souhait de la Communauté de communes de Norge-et-Tille de se détacher de la convention de partenariat en cours

Il est rappelé l'historique suivant :

En 2002, le Relais Petite Enfance (RPE) ouvre son champ d'action à l'intercommunalité regroupant 12 communes pour devenir un Relais Petite Enfance Intercommunal (RPEI).

La ville de Saint-Apollinaire assure la gestion du service. Un agrément renouvelable lie la collectivité à la CAF de Côte-d'Or, permettant l'attribution annuelle d'une prestation de service. L'organisation du service se fait à partir d'une démarche partenariale entre les acteurs des deux collectivités. L'animation est assurée par deux agents qualifiés (1,08 équivalent temps plein).

**Rappel des objectifs de la convention :**

- o Permettre aux communes membres de bénéficier des services du RPEI situé à Saint-Apollinaire,

- o Etablir les modalités du partenariat intercommunal notamment l'engagement à respecter le cahier des charges des relais petite enfance, de fixer les conditions de partenariat financier et mettre en place une commission intercommunale de suivi du Relais.

Puis la Communauté de Communes Norge-et-Tille a exprimé en ce début d'année 2023, le souhait de se détacher de la convention de partenariat qui lie les deux collectivités pour quitter le Relais Petite Enfance Intercommunal.

Ainsi le conseil communautaire de la Communauté de Communes Norge-et-Tille, par la délibération 2023-53, a dénoncé la convention de partenariat du RPEI au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal de mettre un terme à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Norge-et-Tille (CNET) au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE 26 VOIX POUR**, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), de dénoncer la convention de partenariat adoptée par délibération n°91 du 13/12/2021 et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,

Les secrétaires,



Jean-François DODET

Fatiha CHARIFI ALAOUI    Antoine DAMUS



Date de publication : **24 OCT. 2023**